

Écrit par

Vendredi, 22 Février 2008 13:06 - Mis à jour Vendredi, 22 Février 2008 13:13

---

dans lequel il est revenu sur un ensemble de données relatives à la formation du réseau, ses objectifs et ses desseins, aux saisies opérées, aux liens qu'entretient le réseau avec les organisations terroristes internationales, ainsi qu'aux opérations terroristes exécutées par le réseau.

{sidebar id=2}

Le ministre a réitéré la détermination ferme du Maroc à demeurer fidèle à ses engagements dans la lutte contre le terrorisme et à déployer tous les efforts afin de préserver la sécurité du pays.

Revenant sur la dissolution du Parti « Al Badil Al Hadari », le ministre a expliqué que le gouvernement a agi conformément à la loi sur les Partis (article 57), précisant que la création de cette formation est intervenue dans un contexte de «diversion» et que ses principaux dirigeants «sont impliqués dans des faits gravissimes». La justice suit son cours a-t-il poursuivi, ajoutant que la lutte contre le crime se poursuivra dans le respect des lois en vigueur. « Le droit à la vie » restant le droit suprême que le Maroc s'engage à préserver.

Le réseau démantelé avait l'intention de perpétrer des attentats terroristes, notamment contre des personnalités marocaines et des personnes de confession juive. Les premiers éléments de l'enquête ont révélé la coordination avec des groupes terroristes internationaux.

Menara [Joomla SEO powered by JoomSEF](#)